

Règlement du Grand jeu-concours "Foire de Paris"

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France, Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 476 294 680 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 382 900 942 RCS Paris dont le siège social est situé 19, rue du Louvre - 75001 Paris (ci-après « l'organisateur ») organise un jeu concours sans obligation d'achat, intitulé « Grand jeu-concours FOIRE DE PARIS ».

Le JEU se déroulera du 29/04/2016 à partir de 9 heures au 08/05/2016, jusqu'à minuit inclus.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce JEU est gratuite et sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion aux contrats, produits et services de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

Le jeu sur internet est exclusivement réservé aux personnes physiques majeures accédant à la Foire de Paris, Parc des Expositions-Paris, Porte-de-Versailles.

Pour participer au « Grand jeu-concours FOIRE DE PARIS », les participants doivent rencontrer un conseiller Caisse d'Épargne présent sur le stand du salon. Lors de l'entretien, le conseiller Caisse d'Épargne proposera de participer au jeu en ligne via la tablette du conseiller sur le site www.jeuceidf-foiredeparis.com

Le jeu n'est pas ouvert aux personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du JEU, ainsi qu'aux membres de leur famille et celle de leur conjoint. Il exclut aussi le personnel de l'organisateur et de ses partenaires.

Une inscription par personne est autorisée. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et sans préavis, les participants ayant procédé à plus d'une inscription ou à toute autre manœuvre frauduleuse destinée à contourner les stipulations du présent règlement.

Pour participer, il suffit de compléter sur le site www.jeuceidf-foiredeparis.com le formulaire de participation en ligne de façon complète (nom, prénom, date de naissance, numéros de téléphone, adresse e-mail). Toute inscription (identification, renseignements) incomplets ou erronés, faite volontairement ou non, ou validée après le 8 mai 2016 sera considérée comme nulle.

Le Jeu et son règlement sont accessibles à l'adresse URL suivante : www.jeuceidf-foiredeparis.com.

Il est indispensable de prendre connaissance du présent règlement du jeu-concours et d'en accepter sans réserve les termes dans son intégralité. La participation au « Grand jeu-concours FOIRE DE PARIS » implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

ARTICLE 3 : VALIDITE DE LA PARTICIPATION

Les champs du bulletin de participation en ligne doivent être intégralement complétés et validés.

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du concours toute participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet.

Pour participer au « Grand jeu-concours FOIRE DE PARIS » il convient de :

- Se connecter sur le site internet www.jeuceidf-foiredeparis.com
- Cliquer sur le bouton « je participe »
- Compléter le formulaire de participation
- Accepter le règlement complet du jeu
- Cliquer sur le bouton « Ok ».

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants sont désignés aléatoirement. Si le participant a gagné, le cadeau s'affiche sur la tablette. Les cadeaux sont remis aux gagnants.

ARTICLE 5 : DESIGNATIONS DES LOTS

Les lots sont les suivants :

- 2 carnets de chèques KADEOS d'une valeur de 1000 euros TTC au 01/04/2016
- 10 carnets de chèques KADEOS d'une valeur de 300 euros TTC au 01/04/2016
- 1800 mètres d'une valeur unitaire 1,46 € TTC au 01/04/2016

Les lots attribués ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau.

ARTICLE 6 : DEPOTS DU REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement et, le cas échéant, ses modifications ultérieures, sont déposés auprès de SCP MONTANE - PICHON-MONTANE - IACONO di CACITO, huissiers de justice associés au 2 bis, rue Bayard 31000 Toulouse. Il peut également être communiqué, à titre gratuit, sur simple demande formulée par courrier non affranchi auprès de l'organisateur à l'adresse suivante : Caisse d'Epargne Ile-de-France – DIRECTION Marketing et Distribution - Service Communication Commerciale – « Grand jeu-concours FOIRE DE PARIS » - LIBRE-RÉPONSE 61967 – 75043 Paris cedex 01.

Le règlement est par ailleurs accessible pendant la durée du JEU sur le site www.jeuceidf-foiredeparis.com.

Le règlement pourra être modifié à tout moment par l'Organisateur et sera publié sous sa forme amendée aux emplacements indiqués ci-dessus. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur et sera réputé accepté par les participants à compter de sa mise en ligne. En cas de modification du règlement, les participants seront tenus informés par email.

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies pour ce JEU sont traitées à des fins d'organisation de l'opération, de remise des lots ainsi qu'à des fins d'animation et de prospection commerciale. Les données identifiées comme telles par un astérisque dans le questionnaire de participation sont obligatoires et nécessaires, ainsi que les informations relatives à l'identité du participant et ses coordonnées; à défaut, votre participation pourrait ne pas être prise en compte. Elles sont exclusivement destinées à l'Organisateur, responsable du traitement, et ses services internes habilités.

L'Organisateur est autorisé par les participants à communiquer les données les concernant à des sous-traitants et/ou prestataires exclusivement pour des besoins de gestion du JEU.

Les participants disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification des informations les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition, pour motif légitime et à la prospection notamment commerciale, qui pourront être exercés sur simple demande écrite accompagnée de la copie d'un titre d'identité signé adressée par courrier postal à l'adresse suivante : Caisse d'Epargne Ile-de-France – Service Relation Clientèle - 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 PARIS cedex 13.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée si, en cas de force majeure, des circonstances indépendantes de sa volonté ou de toute autre circonstance qui l'exigerait, le JEU devait être modifié, suspendu, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger la période de participation au JEU et de reporter toute date annoncée.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du JEU s'il apparaît que des fraudes ou tout emploi de moyens artificieux (et/ou leur tentative) sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la

participation au JEU. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs (et à ceux ayant tenté une fraude) ainsi qu'aux personnes ayant utilisé un moyen artificieux (et à celles ayant tenté l'emploi d'un moyen artificieux).

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident résultant des modalités de participation au JEU. La participation au JEU implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident résultant de la connexion des participants, de la mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'accès internet, à la ligne téléphonique ou à toute autre connexion technique, notamment lors de leurs inscriptions au JEU ou de la confirmation de l'acceptation de leurs lots. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement ou de perte de données qui constituent un risque inhérent à Internet.

ARTICLE 9 : RESERVES

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

ARTICLE 10 : CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes d'information de l'Organisateur ou de ses prestataires, (telles que, notamment, date et heure de connexion des participants au site www.jeuceidf-foiredeparis.com ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations.

ARTICLE 11 : LOIS APPLICABLES - LITIGES - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

L'organisateur tranchera de manière souveraine tout litige relatif au JEU et à l'interprétation et/ou à l'application de son règlement. Pour tout litige non résolu à l'amiable, et sauf disposition d'ordre public contraire, les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seuls compétents.

Extrait du règlement :

Jeu concours gratuit sans obligation d'achat organisé, du 29/04/2016 à partir de 9 heures au 08/05/2016, jusqu'à minuit inclus, par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France, Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 476 294 680 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 382 900 942 RCS Paris dont le siège social est situé 19, rue du Louvre – 75001.

Le jeu sur internet est exclusivement réservé aux personnes physiques majeures accédant à la Foire de Paris, Parc des Expositions-Paris, Porte-de-Versailles.

Pour participer au « Grand jeu-concours FOIRE DE PARIS », les participants doivent rencontrer un conseiller Caisse d'Épargne présent sur le stand du salon. Lors de l'entretien, le conseiller Caisse d'Épargne proposera de participer au jeu en ligne via la tablette du conseiller sur le site www.jeuceidf-foiredeparis.com

Les gagnants sont désignés aléatoirement. Si le participant a gagné, le cadeau s'affiche sur la tablette. Les cadeaux sont remis aux gagnants.

Les lots sont les suivants :

- 2 carnets de chèques KADEOS d'une valeur de 1000 euros TTC au 01/04/2016
- 10 carnets de chèques KADEOS d'une valeur de 300 euros TTC au 01/04/2016
- 1800 mètres d'une valeur unitaire 1,46 € TTC au 01/04/2016

Les lots attribués ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau.

Le règlement complet est déposé auprès de SCP MONTANE - PICHON-MONTANE - IACONO di CACITO, huissiers de justice associés au 2 bis, rue Bayard 31000 Toulouse. Il est téléchargeable sur le site www.jeuceidf-foiredeparis.com, ou peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.